

CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU LUNDI 8 MAI 2023

A LA SALLE DES MARIADOULES, ARAN

(Ouverture à 20h00 - Clôture 21h20)

TABLE DES MATIÈRES

1. APPEL NOMINAL	3
2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023	3
4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL	4
5. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS	4
6. PRÉAVIS 06/2023 - PLATEAU DE LA GARE À CULLY - SECTEUR EST - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES	4
7. PRÉAVIS 08/2023 - NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES ÉMOLUMENTS ADMINISTRATIFS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE POLICE DES CONSTRUCTIONS	5
8. RAPPORT-PRÉAVIS 02/2023 - RÉPONSE AU POSTULAT DE MME A. BAEHLER BECH ET CONSORTS « VERS DES VIGNES COMMUNALES BIOLOGIQUES, SAINES ET EXEMPLAIRES »	7
9. COMMUNICATION 02/2023 - ÉTAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF À LA RÉNOVATION/RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES »	10
10. COMMUNICATION 03/2023- ÉTAT DES LIEUX - MISE EN ŒUVRE DU PRÉAVIS 04/2023	12
11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES	13
12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS	15

M. Sébastien Hope Weber, Président du Conseil communal, ouvre la séance et souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil communal, de la Municipalité et à M. Pierre-Alain Genton, huissier.

Il salue également la présence de la presse représentée par M. Jean-Pierre Lambelet du journal Le Courrier et M. Claude Beda du 24Heures, ainsi que tout le public présent.

1. APPEL NOMINAL

Le membre se lève à l'appel de son nom.

La secrétaire procède à l'appel nominal :

PRÉSENTS :	Conseillers municipaux	7
	Mme et MM. Evelyne Marendaz-Guignet, Raymond Bech, Jean-Yves Cavin, Jean-Paul Demierre, Jean-René Gaillard, Jean-Pierre Haenni et Jean Christophe Schwaab	
	Conseillers communaux selon la liste de présence	55
ABSENTS EXCUSÉS :	Mmes et MM. Carline Cuénoud, Mathias Noël, Nathalie Pfeiffer, Nicolas Potterat et Julien V.-A. Vogel	5

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour du 27 mars 2023 a été modifié.

Tous/toutes les conseillers-ères ont reçu l'ordre du jour modifié le 5 mai 2023 avec les modifications suivantes :

Suppression du point 6 :

Préavis 05/2023 - Travaux d'entretien des enrochements des rives communales, plage et port de Moratel à Cully, installation d'un système d'arrosage et de drainage des pelouses du quai de l'Indépendance et de la place d'Armes.

La Municipalité a décidé de retirer le préavis.

L'ordre du jour modifié est passé au vote et approuvé à l'unanimité.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 FÉVRIER 2023

Chacun-e a reçu copie de ce procès-verbal, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Il n'y a pas de modification.

Le Président passe au vote le procès-verbal. Il est accepté avec 53 voix pour et 1 abstention.

Mme Catherine Fonjallaz est remerciée pour son travail.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU DU CONSEIL

➤ **Mot du Président**

- Tous les documents relatifs à une séance du Conseil communal ne seront désormais, à partir du 1^{er} juillet 2023, plus envoyés par e-mail. Un e-mail les informera qu'ils peuvent être consultés sur Extranet et internet, à l'exception des conseillers-ères qui les reçoivent par courrier postal.
- Les rapports des commissions des finances et ad hoc seront publiés sur le site internet de Bourg-en-Lavaux dès le 1^{er} juillet 2023.
- Votations. Les Président-e, la secrétaire et Mme S. Valenti, secrétaire municipale, ont suivi une formation sur le logiciel SwissVote qui permet de dépouiller les bulletins de vote avec un scanner. Ce sera utilisé dès les prochaines votations, soit le 18 juin 2023.

➤ **Votations fédérales**

18.06.2023 - 22.10.2023 Conseil national - Conseil des Etats - 26.11.2023 (Annulée)

➤ **Dates des prochaines séances du Conseil en 2023 :**

Séance Conseil	Séance Bureau	Heure Conseil	Lieux
19.06.2023	01.05.2023	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
09.10.2023	04.09.2023	20h00	Salle des Mariadoules, Aran
08.12.2023	06.11.2023	17h00	Salle à fixer et repas

- Le Président souhaite un bon anniversaire à Léon Denisart, scrutateur suppléant au Bureau du Conseil.

5. DÉPÔT D'INITIATIVES, MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS

Le Président demande s'il y a un dépôt. Ce n'est pas le cas.

6. PRÉAVIS 06/2023 - PLATEAU DE LA GARE À CULLY - SECTEUR EST - ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES ET PLUVIALES

Chacun-e a reçu copies des rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission des finances** de lire les conclusions de son rapport.

M. Ch. Currat :

Il se réfère au rapport de la Commission des finances, lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 06/2023 tel que présenté :

Le Président demande au rapporteur de la **Commission ad hoc** de lire les conclusions de son rapport.

M. J. Gygax :

Il lit les conclusions et propose **d'accepter** le préavis 06/2023 tel que présenté.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le préavis 06/2023 tel que **présenté**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis 06/2023 de la Municipalité du 20 mars 2023;

Où les rapports de la Commission des finances et de la Commission ad hoc chargées de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

à l'unanimité

1. **d'autoriser** la Municipalité à exécuter les travaux de réalisation des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées du secteur Est du plateau de la gare à Cully ;
2. **d'octroyer** à cet effet un crédit d'investissement de CHF 384'000.- hors taxes ;
3. **de laisser** la compétence à la Municipalité quant au choix du mode de financement et, en cas d'emprunt, du moment, ainsi que des modalités de l'emprunt, ceci en conformité avec l'article 4 alinéa 7 de la loi sur les communes (LC) ;
4. **d'amortir** l'investissement relatif à la réalisation des collecteurs de CHF 384'000.- sur une durée de 30 ans, à raison de CHF 12'800.- par année (chapitre 461), la première fois au budget 2024.

7. PRÉAVIS 08/2023 - NOUVEAU RÈGLEMENT SUR LES ÉMOLUMENTS ADMINISTRATIFS EN MATIÈRE D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE POLICE DES CONSTRUCTIONS

Chacun-e a reçu copie du rapport de la Commissions ad hoc, il n'est donc pas procédé à sa relecture.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission ad hoc** de lire les conclusions de son rapport.

Mme D. Blailé-Riccard :

Elle se réfère au rapport de la Commission ad hoc, lit les conclusions et propose **d'amender** le préavis 08/2023.

Les deux amendements proposés sont :

Règlement

Art. 3 - Alinéa 1

« Sont soumises à émoluments les ~~décisions~~ **prestations** en lien avec les procédures d'aménagement du territoire et de police des constructions selon la liste décrite à l'article 5 du présent règlement. »

Art. 8 - Alinéa 2

« Pour la demande préalable, l'émolument administratif est exigible ~~au plus tard six mois après~~ **dès** l'envoi du rapport d'examen ~~si la demande définitive n'est pas déposée dans ce même délai. Il sera cependant déduit de l'émolument facturé ultérieurement en cas de dépôt de demande de permis d'implanter, de permis de construire, de permis d'habiter dans les six mois suivant l'envoi du rapport d'évaluation. ».~~

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote les **amendements** de la **Commission ad hoc** :

Règlement**Art. 3 - Alinéa 1**

« Sont soumises à émoluments les ~~décisions~~ **prestations** en lien avec les procédures d'aménagement du territoire et de police des constructions selon la liste décrite à l'article 5 du présent règlement.»

C'est **accepté** par 53 voix pour et 1 contre.

Art. 8 - Alinéa 2

« Pour la demande préalable, l'émolument administratif est exigible ~~au plus tard six mois après~~ **dès** l'envoi du rapport d'examen ~~si la demande définitive n'est pas déposée dans ce même délai. Il sera cependant déduit de l'émolument facturé ultérieurement en cas de dépôt de demande de permis d'implanter, de permis de construire, de permis d'habiter dans les six mois suivant l'envoi du rapport d'évaluation. ».~~

C'est **accepté** à l'unanimité.

Le Président passe au vote le préavis 08/2023 tel qu'**amendé**.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le préavis no 08/2023 de la Municipalité du 20 mars 2023 ;
Oùï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;
Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :
à l'unanimité

1. **d'adopter** tel **qu'amendé** le Règlement sur les émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de police des constructions,
2. **de fixer** son entrée en vigueur dès son approbation par la Cheffe du Département des institutions, du territoire et du sport.

8. RAPPORT-PRÉAVIS 02/2023 - RÉPONSE AU POSTULAT DE MME A. BAEHLER BECH ET CONSORTS « VERS DES VIGNES COMMUNALES BIOLOGIQUES, SAINES ET EXEMPLAIRES »

Chacun-e a reçu copies du rapport de la Commission ad hoc, ainsi que du rapport de minorité de Mme A. Gerig, il n'est donc pas procédé à leur relecture.

Le Président demande au rapporteur de la **Commission ad hoc** de lire les conclusions de son rapport.

M. L. Berthet :

Il se réfère à leur rapport et mentionne leurs demandes, points 1 à 3, lit les conclusions et propose à la **majorité** de ses membres **d'accepter** le rapport-préavis 02/2023 tel que présenté.

Le Président demande à **Mme A. Gerig** de lire les conclusions de son rapport de minorité.

Mme A. Gerig :

Elle déclare ses intérêts puisqu'elle-même est très engagée sur un domaine en biodynamie certifié depuis 10 ans et aux comités de Bio Vaud et de Demeter Suisse. Comme présenté dans son rapport de minorité, qui se fonde sur des éléments du rapport-préavis 02/2023, au nom de la Municipalité, p. 4, « *Notre commune se doit d'être exemplaire et être une locomotive pour la région. Elle peut se donner les moyens de pratiquer une viticulture expérimentale, plus efficiente et plus écologique* ».

Or, la réponse finale au postulat ne marque pas l'engagement responsable qu'on pourrait attendre d'une collectivité publique aujourd'hui, à savoir à pratiquer une viticulture exemplaire sur une petite surface pour commencer à acquérir les connaissances nécessaires pour une viticulture d'avenir, écologique et durable.

Voilà pourquoi, à titre personnel, elle demande aux conseillers-ères de ne pas accepter ce rapport-préavis 02/2023.

Merci beaucoup.

La discussion est ouverte.

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

C'est un sujet qui est d'actualité et qui galvanise un peu les discours.

Tout d'abord, il tient à excuser la Municipalité pour l'erratum par rapport au tableau des coûts 2016-2021. On s'est aperçu avec M. Y. Sesseli, qu'il y avait une somme d'une ligne qui dépassait sur 2015, alors on a intégré 2015, et puis le résultat est dans le même esprit, il reste quand même que c'est compliqué d'équilibrer les comptes actuellement.

Aussi, la réponse au rapport-préavis était difficile à lier parce qu'il n'y a aucune étude comparative à Lavaux du passage de la culture conventionnelle à la culture en biodynamie et qu'actuellement les contrats de vignolages avec nos tâcheron et tâcheronne ne prévoient pas de la culture bio. Aujourd'hui, il n'y a pas de convention collective pour ce genre de chose.

Un exemple, dans une étude de Prométerre Agridea qui était sur le travail des sols sans herbicides. Ils ont fait une analyse comparative sur un domaine viticole en terrasse, on est 65% plus cher pour travailler sans herbicide.

Le développement de la vente est un sujet compliqué. Aujourd'hui, on a un marché qui est fragile. C'est ce que relève l'observateur sur le marché du vin, M. Alexandre Mandoux, qui donne des statistiques d'une quinzaine d'acteurs dans la grande distribution. En 2021, on était à 12 mois de stock et en 2022, on est à 22 mois de stock. Pour être idéal, pour que le marché puisse absorber, on devrait être entre 15 et 16 mois, donc pour les quotas 2023, on va baisser d'environ 50 g, c'est ce que la demande interprofessionnelle, en accord avec les CIVV, va négocier au Canton.

Si on engageait un commercial pour faire et développer la vente comme il était demandé dans le postulat, un commercial nous coûterait entre Fr. 80'000.- et 100'000.-/par année, et puis sur la mise des 15'000 bouteilles, 4'000 env. en moyenne sont distribuées pour les commissions et 11'000 sont commercialisées par la souscription et la vente directe que fait le greffe actuellement.

Concernant la culture des vignes, on est entre 1 et 3% de reconstitution au budget pour pouvoir améliorer la culture des sols, et ça a un coût de Fr. 60'000.- qu'on a budgétisé, plus Fr. 15'000.- pour l'entretien des murs. Si on va plus vite – imaginons 5%, ce qui serait déjà beaucoup, parce qu'il faut aussi s'attendre à des années de faibles récoltes – on n'aurait peut-être pas assez de raisins ou de produits pour faire les marchés qu'on veut. C'est clair qu'on gagnerait du temps et on ferait plus de 30% de la surface, après ce serait un choix aussi qui coûterait de l'argent.

M. G. Dana :

M. J.-R. Gaillard, Municipal, vient de dire que c'est compliqué d'équilibrer les comptes. Il va les équilibrer.

Nous avons reçu un très bref rapport-préavis 02/2023 qui fait 3 pages avec une synthèse de 5 lignes. En parcourant ces 3 pages de la réponse municipale, il a trouvé un seul tableau qui contient les chiffres des coûts et des revenus. Le reste, il n'a pas les chiffres. Ce tableau, le 26 avril 2023, nous en avons reçu un correctif qui est bizarrement dépourvu de tout commentaire. Ça l'a poussé à analyser ce tableau correctif d'un peu plus près. Ce tableau contient en effet une colonne en plus, celle de 2015 et la correction d'une coquille sur l'année 2016. Il s'est amusé quand même à faire quelques additions et soustractions.

Il présente une partie du tableau correctif. En refaisant ses calculs, ce tableau correctif et son jumeau initial sont parfaitement faux. Sur l'année 2021, on nous annonce dans le tableau correctif *moins Fr. 59'163.-*, si on fait l'addition et soustraction, on voit que ce n'est pas moins Fr. 59'163.- mais c'est *plus Fr. 67'048.-*. Donc, on a ici une erreur de Fr. 126'000.- env. On ne peut pas accepter une erreur de Fr. 126'000.- env. (Fr. 59'163.-+ Fr. 67'048.- = Fr. 126'211.-) ! Cette erreur s'applique aux années du tableau. On n'a pas une moyenne de Fr. 51'141.- mais on a tout à coup une moyenne de Fr. 69'171.-. Donc on est proche de ce qu'il faudrait pour équilibrer les comptes.

En conséquence, un tableau faux, une année fautive, une moyenne fautive, des chiffres sous-évalués d'env. 35%. Donc comme les chiffres sont faux, la synthèse est fautive, la conclusion devient forcément fautive. C'est pourquoi, nous devons, en notre âme et conscience, refuser ce rapport.

Mme A. Baehler Bech :

En complément du rapport de minorité et des propos tenus par M. G. Dana, elle va inviter les conseillers-ères à refuser la réponse au postulat présenté. Pourquoi ?

D'abord, elle tient à préciser que la question qui était posée n'équivalait pas à dire « voulons-nous ou pas procéder à une transition vers des vignes bio ? ». La question posée était de savoir quelle était la faisabilité chiffrée et étayée d'une telle procédure avec les différentes alternatives qui se posent. La réponse qui est donnée, elle ne sait pas si elle contente les conseillers-ères, mais elle la laisse particulièrement sur sa faim. En effet, que nous dit la réponse ? Elle nous dit que c'est cher, très cher. Les chiffres sont particuliers. Il semblerait que procéder à une transition intégrale vers le bio coûterait env. Fr. 100'000.- pour 30%, Fr. 250'000.- pour 100% ou plus, disons que les chiffres sont là un petit peu approximatifs, mais peu importe, ce n'est pas là l'important. Ces chiffres ne sont pas étayés et documentés. On ne sait pas ce qu'ils regroupent, on ne sait pas si ces Fr. 300'000.- sont nécessaires pour passer à une transition bio certifiée ou non certifiée. On ne sait pas si dans un tel cas de figure, on prend en compte les coûts d'une telle transition et quels seraient les produits. Lorsqu'on pose une telle question, l'important c'est d'envisager toutes les éventualités et tous les paramètres. Les coûts sont un paramètre, mais cela ne suffit pas pour que nous puissions avoir les tenants et aboutissants d'une telle transition.

En effet, nous avons voulu avec ce postulat connaître quels étaient les coûts, les paramètres et les conditions pour passer l'ère du bio ? Cette question, le Conseil l'a considérée comme intéressante et

valable, dans la mesure où il l'a soutenue et qu'un membre de chaque groupe politique l'a également soutenue.

Maintenant à la lecture de la réponse, que savons-nous ? Personnellement, elle ne se sent pas documentée et plus informée et elle ne saurait pas, si d'aventure elle devait prendre une décision maintenant si nous passons à une transition vers des vignes bio. Elle ne sent pas suffisamment documentée et informée pour aller vers cette transition et prendre une décision circonstanciée et en toute connaissance de cause.

Peut-être, elle se permet de faire une analogie, de dire « vous êtes une personne qui cherche à acquérir un bien immobilier, le promoteur que vous avez chargé d'investiguer dans la région désirée, vous dit oui, il existe des biens mais ils sont chers ! » C'est un petit peu la réponse que nous avons obtenue. Pourquoi, sont-ils chers, quels sont les autres paramètres nécessaires pour procéder à une vente, à un choix de vente, tout ça, nous n'avons pas de réponse. Elle ne sait pas si vous vous contenteriez de la réponse du promoteur immobilier, elle non !

Alors compte tenu de ces lacunes de la réponse, de ces chiffres insuffisamment étayés, d'autres paramètres nécessaires, tels que les avantages, les inconvénients et les paramètres nécessaires pour procéder, pour aller vers une transition vers le bio, nous n'en savons rien. Donc, quand on ne sait pas, elle pense qu'on peut considérer que la réponse est insuffisante et ne satisfait pas.

C'est pourquoi, elle invite les conseillères-ers, comme le rapport de minorité et comme le disait M. G. Dana, à refuser la réponse qui est proposée.

Merci de votre attention.

Mme V. Hill :

Pendant la séance de groupe BEL Action, nous nous sommes aussi focalisés sur la demande du postulat et pas sur la question de bio ou pas du bio, et ce qui est ressorti dans les discussions, pour nous, c'était très clair que le rapport-préavis ne répond pas à la demande du postulat.

A partir de là, ce qui nous a semblé important c'était d'être constructif, parce que finalement qu'on refuse ou qu'on accepte cette réponse au postulat, ça ne change techniquement rien.

Donc, la seule manière qui nous semble être constructive, sera de présenter un nouveau postulat orienté un peu différemment et peut-être qu'on le fera au mois de juin 2023.

M. Y. Kazemi :

Effectivement, à titre personnel pour des raisons de philosophie, il ne suit pas la réponse de la Municipalité, et aborde la question sous un autre angle. Un angle qui doit nous interpeller en tant que conseillers communaux. Si on prend l'intervention de M. G. Dana, en tant que conseiller communal on ne peut tout simplement pas accepter cette réponse, parce qu'elle est fautive tout simplement. Les chiffres sont faux, la séquence est fautive, le résultat est faux indépendamment de savoir si on est pour ou contre et si on soutient la viticulture ou pas, le Conseil communal ne peut pas accepter un projet comme celui-là. Ce serait quand même un peu surréaliste envers la population si nous venions à dire pas de problème avec toutes ces erreurs, nous pouvons quand-même accepter.

Il sait que ce n'est pas facile de faire un tel rapport-préavis, mais cette situation on l'a en face et là il faut que le Conseil assume sa responsabilité et en tant que législatif, il n'est tout simplement pas en mesure de répondre favorablement à cette réponse qu'il doit suivre.

M. J.-R. Gaillard, Municipal :

Il revient sur le commentaire de M. G. Dana. C'est vrai que dans les chiffres, il y avait des revenus extraordinaires par rapport à l'assurance grêle, mais il n'a pas les chiffres et ne veut pas donner de faux chiffres. La vigne est une plante vivante qui est dépendante de la météo et autres et on n'a pas des récoltes régulières. Alors on peut faire tous les calculs qu'on veut mais c'est dépendant du temps qu'il va faire, du gel, de la floraison et puis actuellement sur 10 ans on produit 80% env. des quotas de production. Il y a des années où on l'on a produit comme en 2021 64% de la récolte du domaine communal et puis en 2022, on était à plus de 90%. Alors c'est vrai que c'est difficile.

Par rapport au plan comptable pour les domaines communaux, actuellement on fait des travaux de vignes, il n'y a pas de capital plantes. On amortit sur la même année. Pour évaluer les stocks en fin d'année, on attend le mois de février la mise des vins pour sortir un prix évaluatif du stock au 31 décembre 2 mois avant. Donc c'est clair que de ce côté-là, il y a aussi un problème. Pour qu'on ait une meilleure analyse comptable, il faudra peut-être faire une comptabilité différée pour que vraiment l'on puisse faire analytiquement sortir des chiffres qui correspondent à la réalité du marché et il serait bien de le prévoir à vie.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Le Président passe au vote le rapport-préavis 02/2023 tel que présenté.

Le Conseil communal de Bourg-en-Lavaux

Vu le rapport-préavis N°02/2023 de la Municipalité du 20 mars 2023 ;

Oùï le rapport de la Commission ad hoc chargée de son étude ;

Oùï le rapport de minorité de Mme A. Gerig ;

Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide

par 19 voix pour, 28 contre et 7 abstentions

de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de Madame A. Baehler Bech et consorts « Vers des vignes communales biologiques, saines et exemplaires » et de le classer.

9. COMMUNICATION 02/2023 - ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET RELATIF À LA RÉNOVATION/RECONSTRUCTION DES INFRASTRUCTURES SCOLAIRES

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte

Mme Ch. Lavanchy :

Tout d'abord elle a une remarque et une petite question.

Sa remarque porte sur le fait de la disparition prévue du collège du Genevrey qui, à son sens, pose quand même un petit problème par rapport aux habitants des hauts de la commune qui vont se sentir très certainement encore une fois lésés. Quand bien même elle a bien compris tous les tenants et aboutissants de cette décision et l'organisation facilitée des possibilités de construction, etc., mais elle relève quand même ce petit point.

Sa question. Est-ce que la Municipalité a déjà des pistes de réaffectation du collège du Genevrey étant en zone d'utilité publique ? Elle ne pense pas qu'il y a tellement de possibilités à cet endroit et aimerait savoir quelles sont les pistes.

M. R. Bech, Municipal :

Il remercie Mme Ch. Lavanchy de ses remarque et question. L'idée de cette communication était évidemment de communiquer et de ne pas nécessairement entrer dans le fond du sujet aujourd'hui. Dans la communication un planning est indiqué avec les préavis qui en découlent.

Maintenant pour les pistes du Genevrey, c'est relevé dans la communication que le site du Genevrey est en zone d'utilité publique, donc il ne pourra certainement pas être réaffecté en zone constructible. C'est sûr que ça nous limitera pour les pistes qui doivent être encore explorées de manière un petit peu

plus précises et qui feront l'objet effectivement d'information lorsque nous serons un petit peu plus prêts pour ces pistes.

Alors, c'est un petit peu une réponse de normand. La Municipalité l'assume sachant que c'est une réponse provisoire.

M. Y. Kazemi :

Une question d'information générale. Dans le nouveau dispositif de l'ASCL, il y a une partie des investissements qui sont pris en charge par l'ASCL et une partie qui revient à la commune. Première question, est-ce que cette compréhension du fonctionnement des investissements est juste ? Et s'il y a bien 2 modalités d'investissements, c'est-à-dire il y a une partie communale et une partie ASCL, comment sont prises les décisions afin que les investissements soient coordonnés.

M. R. Bech, Municipal :

La question est parfaitement justifiée. D'autant plus que même au Conseil intercommunal de l'ASCL, cette question revient et que le mécanisme financier n'est pas toujours bien compris de tout le monde, mais il est effectivement compliqué. Comme il a été décidé par l'assemblée intercommunale de l'ASCL sous proposition du Comité de direction, que les communes restaient propriétaires de leur collège primaire, lorsqu'il y a des travaux à entreprendre, que ce soit des travaux d'aménagement, d'entretien, quoique ce soit, ou évidemment des nouveaux projets comme celui sur lequel on travaille, l'organe décisionnel est bien le législatif communal. Ça c'est sûr. Donc puisque c'est l'organe législatif communal qui décide, le crédit d'investissement qui serait voté va être à la charge formelle de la commune du site. Ça c'est la première étape.

L'ASCL est une commune parmi les communes, ne serait-ce que pour les activités scolaires, et a ses règles pour elle-même. C'est une association intercommunale à laquelle les communes ont délégué la tâche d'organiser l'école primaire et secondaire. Un collège secondaire a été construit par l'ASCL, puisqu'il regroupe toutes les communes, sur un terrain avec un droit de superficie qui a été octroyé par la commune de Puidoux. Donc là, on est dans un autre cas de figure.

Maintenant, comme l'ASCL est un pot commun, dans le raisonnement de l'ASCL, on ne se préoccupe plus de savoir s'il y a un élève de Bourg-en-Lavaux qui va à Chexbres, s'il y a un élève de Chexbres qui vient à Bourg-en-Lavaux, etc., même pour les primaires. On ne se préoccupe plus de ça. Ça veut dire que l'ensemble des coûts de l'ASCL sont répartis entre les communes non pas en fonction de où sont localisés les élèves, mais en fonction de 2 critères, un le critère de population et deux le critère des emplacements. Et ces 2 critères-là donnent un certain nombre de pourcentage que l'ASCL va répartir entre les communes, et c'est d'abord l'ASCL qui va récolter le tout et assumer tous les coûts.

Alors quels sont les coûts que l'ASCL doit assumer ? Ses propres coûts directs, soit le Comité de direction, des études, du collège du Verney, mais également le coût de la mise à disposition des locaux scolaires qui restent la propriété communale. Et ce coût de mise à disposition, il a été refacturé depuis le début de l'ASCL jusqu'à maintenant, mais disons, il y a une date phare qui est celle d'octobre dernier, il y reviendra. Ces coûts ont été facturés sur une part extrêmement simple, c'est les coûts réels qu'assument les communes pendant une année X qui sont refacturés à l'ASCL. Si pour le collège du Genevrey, par exemple, il y a un coût de de Fr. 50'000.-, ils sont refacturés l'année suivante à l'ASCL, et dans le cadre de la répartition de l'ensemble des coûts de l'ASCL, la commune de Bourg-en-Lavaux, va en reprendre une partie dans le cadre de la participation au financement des activités de l'ASCL. En l'occurrence, on est toujours autour de 45%. Donc ça c'est le 2^{ème} étage. C'est pour ça que dans la communication, on arrive à une part effective économique de la commune de 45%, parce que quand il y a une grosse transformation-rénovation importante et lourde, ou une nouvelle construction, il faut qu'on applique exactement les mêmes règles quelque part. Simplement le coût se déplace d'une manière différente. Le coût de construction va être intégré dans la facturation des coûts de chaque collège à l'ASCL dans le cadre d'un amortissement et celui-ci fera partie du coût facturé par la commune à l'ASCL et celle-ci refacturera ensuite sur ce même coût la quote-part qui sera à la charge de la commune de Bourg-en-Lavaux. Ça c'est le mécanisme.

Très très succinctement, si on est dans un projet chiffré actuellement à 46 Mio, ces 46 Mio sur la durée d'amortissement seront payés in fine par la commune de Bourg-en-Lavaux à raison d'env. 45%.

La procédure, on a adopté en octobre 2022 à l'ASCL, selon les statuts de l'ASCL, une convention de mise à disposition des locaux scolaires par les communes à l'ASCL. Cette convention en substance reprend le mécanisme de facturation des frais effectifs qui étaient déjà en vigueur, mais cette convention a aussi inclus les règles de procédure, essentiellement pour les besoins des grosses transformations ou constructions. On pourrait difficilement imaginer qu'une commune soit maître total d'un projet de construction, mettre, par exemple, des lavabos en platine ou en or, et puis ensuite refacturer le tout comme ça ni vu ni connu à l'ASCL.

Donc le mécanisme qui a été mis en place est que la commune reste le maître de l'ouvrage et responsable du processus. Par contre, elle doit constituer un comité de pilotage qui doit être composé notamment de 2 membres du Comité de direction de l'ASCL plus le municipal répondant de la commune concernée, et puis un certain nombre d'autres personnes. Et puis, lorsque le projet est un peu mieux ficelé ou à une certaine étape du projet, le Comité de direction de l'ASCL, donc la municipalité scolaire en quelque sorte, peut dire oui ou non. Cette convention a été mise en place et a été discutée longtemps au sein du Codir. La commission de gestion nous l'a réclamée depuis pas mal de temps, à juste titre d'ailleurs, et puis elle a été validée par le Conseil intercommunal de l'ASCL. Donc l'organe, au fond, presque de véto quelque part, des autres communes, c'est le Comité de direction de l'ASCL.

Est-ce qu'il a répondu à la question de M. Y. Kazemi. Oui.

M. M. Cardinaux :

Une question. Il aimerait savoir si le regroupement des collèges primaires sur le site des Ruvines impliquerait la révision du PPA-Ruvines-Dessus, et si cette éventuelle révision est anticipée dans la révision de notre PACom ?

M. R. Bech, Municipal :

Toutes les études de faisabilité que nous avons commandées et qui nous ont été livrées se font à 90% dans le cadre du PPA Ruvines-Dessus. Donc, en l'état nous avons des études de faisabilités qui nous permettent de dire qu'on n'aura pas besoin de modifier le PPA des Ruvines-Dessus. Il y a des variantes qui semblent y déroger, mais de très peu, notamment en matière de hauteur. On ne peut pas exclure qu'on doive modifier le PPA des Ruvines-Dessus si tout d'un coup une variante se dégage et déroge légèrement à celui-ci, mais qui nous paraît fondamentalement meilleure que toutes les autres. Les études de faisabilité ont été faites en tenant compte des contraintes du PPA Ruvines-Dessus.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

10. COMMUNICATION 03/2023 - ETAT DES LIEUX - MISE EN ŒUVRE DU PRÉAVIS 04/2023
--

Chacun-e a reçu copie de cette communication. Il n'est pas procédé à sa relecture.

La discussion est ouverte

M. Ch. Currat :

La Cofin remercie pour ce suivi du dossier relatif au préavis 04/2023.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

11. COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. Jean-Pierre Haenni, Syndic

Il informe que les comptes 2022 sont bouclés définitivement. On a eu la révision. La Municipalité les a adoptés. On va les transmettre à la Commission de gestion. On a eu une bonne surprise, comme l'année passée, mais encore meilleure. Au budget 2022 l'excédent de charges était de CHF 2'917'200 et la marge d'autofinancement négative de CHF 442'100.-. Or on termine les comptes 2022 avec 1,3 Mio de positif et 4,5 Mio de marge d'autofinancement positive. Ceci est dû spécialement à des rentrées d'impôts pas forcément extraordinaires, parce que les rentrées extraordinaires sont sur le droit de mutation et le gain immobilier. C'est incroyable, mais on a explosé le budget alors qu'on prend une moyenne de 3 ans et là ça a pratiquement doublé des deux côtés.

M. Raymond Bech, Municipal

Une information au sujet de la station d'épuration. Les installations photovoltaïques ont été posées et fonctionnent. On avait un tout petit souci parce qu'il y a eu quelques retards de livraisons mais finalement ça n'a pas été trop grave. Ils ont été mis en place il y a une quinzaine de jours environ. Donc tout fonctionne bien. On a évidemment des contrôles journaliers de ce qu'ils produisent. Aujourd'hui, c'est peut-être un peu trop tôt pour faire un tout premier bilan. Il espère avoir quelques chiffres un peu plus précis et sur une durée un peu plus grande pour pouvoir les présenter à la prochaine séance du Conseil, mais la construction s'est bien déroulée, on n'a pas eu d'ennui majeur, pas de problématiques, etc. En final, le chantier s'est extrêmement bien déroulé avec très peu de retard, puis en l'état, ça fonctionne très bien.

M. Jean-Yves Cavin, Municipal

Il rebondit sur l'intervention de M. M. Cardinaux et informe qu'on a envoyé la semaine passée à l'examen préalable du Canton le projet de la Municipalité du plan directeur communal (PDCOM) et du plan d'affectation communal (PACOM) qui ne contient pas de révision de ce PPA (plan partiel d'affectation) et qui abroge une série de vieux PPA, mais pas les plus récents depuis les 15 dernières années, celui-là particulièrement va aussi rester.

On a travaillé d'arrache-pied avec le service d'urbanisme, M. Th. Colombini, pour réaliser, évidemment avec les mandataires, ces documents qui sont vraiment très très importants pour la commune. Le processus, soit l'examen préalable prend normalement, selon le délai d'ordre du Canton, 3 mois pour y répondre. Pour diverses communes, ce délai a varié entre 6 et 12 mois jusqu'à ce que le Canton réponde. Là, la DGTL nous a informés qu'elle a engagé des forces supplémentaires pour traiter tout ça et nous a promis que, d'ici la fin de l'année, nous serons en mesure de mettre à l'enquête ce plan d'affectation communal. Si on arrive à faire ça, il y aura un préavis, et plusieurs séances seront consacrées sur ce sujet.

Le 4 avril 2023, on a publié le guide pour l'installation des panneaux solaires en zone ISOS-A, tel qu'il était prévu dans le préavis 13/2022, et il est à présent disponible sur le site de la commune de Bourg-en-Lavaux. L'exemplaire papier est disponible auprès du service de la police des constructions.

Dans le cadre du préavis 14/2022 « Règlement sur la perception des indemnités communales liées à la distribution d'électricité et sur le Fonds pour l'efficacité énergétique et la durabilité », on a engagé une déléguée à l'énergie, Mme Céline Michel, qui a commencé le 1^{er} mai 2023.

Pour terminer sur une note plus légère, la commune, pour la première fois, participe à l'organisation générale le 2 juin 2023 de la fête des voisins. Des informations sont sur le site internet de la commune. Elle met à disposition du matériel et du vin officiel pour ceux et celles qui souhaiteraient organiser une fête dans leur quartier, maison, etc.

M. Jean-Paul Demierre, Municipal

Comme vous l'avez appris, le préavis 05/2023, « Travaux d'entretien des enrochements communaux pour la plage de Moratel » a été retiré, parce qu'il ne voulait pas donner des faux chiffres et on a affiné au niveau des subventions car il n'avait pas tous les retours de la DGE les concernant. Donc, on a décidé de retirer ce préavis et de le passer à la séance du Conseil du 9 octobre 2023 où là il aura tous les chiffres. Et puis, cela ne retarde en rien les travaux, si ce préavis est accepté, étant donné qu'ils sont prévus, comme indiqué, pour l'année 2024, année bissextile. Donc on a bon espoir de pouvoir faire ces travaux dans les temps.

Au niveau des manifestations, on sort du Cully Jazz Festival. Au niveau de la sécurité et de la programmation, ça été un gros succès et on nous prend comme exemple au niveau cantonal. Il pense que c'était une jolie manifestation. Il n'y a pas eu l'ombre d'un problème.

Une petite communication. Le vendredi 5 mai 2023, la Municipalité avait mis sur pied un petit forum économique pour les entreprises locales de la commune avec grande satisfaction. Nous avons eu environ 50 personnes qui sont venues à ce forum avec des intervenants de bon aloi et puis une petite réception à la suite assez sympathique qui a été forte appréciée. Il y en a quelques-uns dans la salle qui ont participé et il les remercie encore de leur collaboration.

M. Jean-René Gaillard, Municipal

Par rapport au traditionnel martelage en forêt, il aura lieu le 7 juillet 2023, à 08h00. Au niveau du programme et du lieu de rencontre, ce sera communiqué sur le site et puis on peut s'inscrire auprès de lui-même ou au greffe pour y participer. C'est toujours une bonne expérience et on sera en compagnie de l'inspecteur forestier, M. D. Jordan et du nouveau garde forestier, M. B. Ciana.

La souscription des vins de la commune avec un prix préférentiel va être envoyée à toute la population de Bourg-en-Lavaux à la mi-mai.

Mme Evelyne Marendaz-Guignet, Municipale

Le projet validé pour le bâtiment de la rue du Temple 1, à Cully, sera mis à l'enquête publique dans les prochains jours. Pour ceux qui sont intéressés à aller voir les plans, n'hésitez pas.

Le bâtiment Plant Robert sera habité à partir du 1^{er} juillet 2023, les baux courront depuis le 1^{er} juillet 2023. Les locataires pourront, suivant une planification qui sera organisée en accord avec eux, emménager à partir du 24 juin 2023, parce que sur le site du plateau de la Gare, on ne peut pas avoir 16 camions de déménagement qui arrivent en même temps. Les gens emménageront à dates définies et fixées.

Pour tous ceux qui habitent Cully et Grandvaux et qui ont subi des nuisances terribles les derniers jours au niveau du bruit, elle les remercie. Nous avons eu très peu de réclamation et ce bruit terrible était dû aux palplanches qui ont été installées afin de creuser la station de pompage pour faire le chantier du chauffage à distance. Donc, le chantier du chauffage à distance à base d'eau du lac est en cours et a vraiment commencé. Il se passe au niveau du lac et aussi maintenant au niveau de l'Hôpital. Il y a différentes phases de chantier.

Pour les autres bâtiments, les études avancent bien. On va arriver avec des préavis à la fin de l'année 2023 pour les bâtiments tels que celui de Watteville à Epesses et le rez-de-chaussée de la Maison jaune, Cully, qui va se libérer. Toutes les études que nous avons prévues sont en cours, voire déjà réalisées.

M. Jean Christophe Schwaab, Municipal

Il a 2 nouvelles concernant la **gare de Grandvaux**.

- L'accessibilité des quais aux personnes à mobilité réduite n'est possible que d'un seul côté de la gare et le projet prévoit la construction d'une rampe côté nord pour que le quai direction Berne-Fribourg soit lui aussi accessible. C'était prévu pour le début des années 2020. C'est désormais prévu pour 2027-2028. Comme quoi, il n'y a pas que les grandes capitales romandes que les CFF traitent

avec un petit peu de retard. Alors c'est passablement agaçant, mais malheureusement la commune n'a pas d'influence à ce sujet.

- Les CFF ne prennent pas que des mauvaises décisions. Ils ont accepté que nous fassions une zone 20 km/h dans la rue de la Gare de Grandvaux, donc il ne nous reste plus qu'à obtenir l'accord de la DGMR pour pouvoir aller de l'avant avec ce projet.

La route de la Corniche à Epesses ou RC763, selon son nom technique. Lors de la dernière séance du Conseil, il avait promis un préavis pour la rénovation du pont des Luges et la consolidation des glissements de terrain. Nous n'avons pas pu vous présenter ce préavis ce soir, non pas qu'il n'est pas prêt, en réalité il l'est, mais malheureusement le Canton a des délais de traitement beaucoup trop longs, parce qu'une fois que le Conseil communal a accepté le préavis, il faut un certain nombre de mois pour que le Canton donne son accord définitif pour commencer les travaux. Quand bien même il accompagne les travaux depuis le début et on ne peut rien faire sans son accord. Ce qui signifie que, si le Conseil avait pu se prononcer ce soir sur ce préavis, nous n'aurions pas pu commencer les travaux avant à peu près la fin de l'été et il y a les vendanges. Ce qui, pour des travaux qui vont exiger de fermer complètement la route de la Corniche, n'aurait pas été très très pertinent. En conséquence, nous allons reporter ce préavis dans l'idée de faire ces travaux non pas cet été, mais l'été prochain en 2024.

Les riverains et riveraines de la route de Corniche. Le Canton est en train de terminer les travaux de rénovation du plat du Dézaley. S'il fait beau lors du week-end du 30 juin 2023, dès 20h00 au 3 juillet 2023 à 05h00, ils vont poser le tapis définitif sur cette route. Donc, cette route sera fermée et la circulation sera déviée, et par où elle va déviée ? Evidemment, par la route de la Corniche, qui lors de tous les week-ends de beau temps est déjà bondée. Alors, la Commune tente de discuter pour essayer d'adoucir un petit peu la position du Canton et de dévier une partie du trafic par la route de chantier pour éviter que le bouchon prenne des proportions encore plus insupportables que c'est le cas quand il fait beau. Tout ça pour vous dire que ce week-end risque d'être un petit peu rock and roll vu qu'en plus du trafic touristique habituel, il y aura probablement les voitures qui passaient en bas qui tout d'un coup passeront en haut. On s'est mobilisé avec un collègue de l'APOL pour essayer que ça se passe au mieux.

12. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS

La discussion est ouverte.

M. R. Baehler :

Le Conseil intercommunal de l'ASCL s'est réuni le jeudi 27 avril 2023 à Verney, Puidoux. Deux préavis était à l'ordre du jour : le rapport de gestion 2022, il a été adopté à l'unanimité. Il précise 2 points.

Premièrement, la fin du litige lié à la façade du bâtiment D, une convention à l'amiable a été rédigée par l'avocat attitré. Un montant de CHF 494'000.- a été encaissé et maintenant le dossier est liquidé.

Deuxièmement, pour vous informer que le coût par élève de l'ASCL se monte en 2022 à CHF 5'239.-.

Le 2^{ème} préavis concernait les comptes 2022. Ceux-ci ont été également acceptés à l'unanimité. Il signale que sur le montant total des charges nettes de CHF 6'224'442.-, la commune de Bourg-en-Lavaux doit s'acquitter de CHF 2'820'816.-.

Il remercie encore M. R. Bech, Municipal, de toutes les explications qu'il ne peut que soutenir concernant la communication 02/2023.

Merci de votre attention.

M. B. Rufi :

Il a un souhait à l'adresse de la Municipalité, c'est-à-dire au Municipal responsable des parcs et jardins. Récemment, il a eu la chance ou la malchance d'aller parquer au parking du Bognon, à Grandvaux, et comme carte de visite d'entrée dans ce parking dans ce beau bourg de Lavaux, c'est une catastrophe.

Les terrasses extérieures, le long des escaliers et le bassin. Tout cela n'est absolument pas entretenu et ça vaudrait la peine au Municipal responsable d'aller faire un tour avec son chef de service. Merci.

M. J. Joly :

Il a juste une petite remarque concernant les futures normes ISOS-A avec les panneaux photovoltaïques. Ce qui est bien avec le projet de Grandvaux, que nous avons voté avec le préavis l'année passée, mais on se rend compte que dans le village de Grandvaux, il y aura des restrictions pour les panneaux photovoltaïques, donc ce sera surtout des tuiles qui seront posées sur des toits de certains bâtiments et beaucoup d'installations vont être modifiées, donc les PAC, etc. En conséquence, il pense que ce sera un point à mettre en avant dans ce projet et d'en tenir compte parce qu'autrement on aura des consommations électriques qui seront aussi plus conséquentes si on supprime le mazout et les installations à gaz.

Merci de prendre cette situation en compte lors des prochaines discussions sur ce projet du village de Grandvaux pour le chauffage à distance.

Mme J. Potin :

Elle remercie la Municipalité d'avoir organisé une manifestation magnifique pour le Major Davel le 24 avril 2023 à Cully et d'avoir invité tout le Conseil. Cette manifestation était bien organisée, patriotique et vous avez fait participer les autochtones de Cully. Elle pense que c'était un succès et elle espère que tout le monde est d'accord avec elle.

Acclamations.

Elle a une petite remarque supplémentaire pour le parking du Bougnon à Grandvaux. Elle a écrit mais elle n'a pas eu de réponse alors elle profite de la présence de Mme E. Marendaz Guignet, Municipale. Pour compléter ce qu'a dit son collègue B. Rufi, il y a aussi une lumière dans les escaliers extérieurs à côté du bassin des poissons qui n'est toujours pas remplacée. Ces escaliers sont déjà dangereux la nuit. Et puis elle a une dernière remarque courte qui n'aurait peut-être pas influencé le vote pour la culture biologique ou pas de nos vignes, mais le chasselas est béni des dieux. Ce qu'on vous demande en tant que consommateur est de faire du bon vin, ce que vous avez fait jusqu'à présent, et elle fait confiance à la Municipalité pour d'abord penser à faire du vin de qualité. Merci.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion en demandant aux conseillers qui ont fonctionné comme membres de commissions de bien venir signer leurs rapports vers la secrétaire.

Le Président clôt l'assemblée à 21h20.

Au nom du Conseil communal :

Le Président

La Secrétaire

Sébastien Hope Weber

Catherine Fonjallaz

Cully, 5 juin 2023.